

Syndicat Indépendant de l'Enseignement du Second degré



Syndicat National des Collèges et des Lycées

affiliés à la Fédération Autonome de l'Éducation Nationale



CONTRE

- La DÉVALORISATION MORALE ET SOCIALE de notre profession.
- Le RENONCEMENT, le LAXISME, la DÉMAGOGIE et l'ABAISSEMENT DES EXIGENCES.
- La multiplication des actes d'INCIVILITÉ et de VIOLENCE et l'IMPUNITÉ pour leurs auteurs.
- Le PASSAGE AUTOMATIQUE EN CLASSE SUPÉRIEURE.
- Le POUVOIR ACCRU DONNÉ AUX CHEFS D'ÉTABLISSEMENT, AUX INSPECTEURS, AUX PARENTS.
- La DÉGRADATION CONTINUE DE NOS CONDITIONS DE TRAVAIL.
- La perte considérable de notre POUVOIR D'ACHAT.

SIES et SNCL DÉFENDENT L'ÉCOLE RÉPUBLICAINE ET SES VALEURS :

- RESPECT DES PROFESSEURS, de leurs statuts, de leurs missions d'INSTRUCTION et d'éducation.
- Respect de la LIBERTÉ PÉDAGOGIQUE des enseignants.
- Reconnaissance des prérogatives collégiales des professeurs en matière d'orientation et de passage en classe supérieure.
- RÉTABLISSEMENT DE L'AUTORITÉ et d'une ambiance de travail propice à la TRANSMISSION DES SAVOIRS ET SAVOIR-FAIRE et à la réussite de chaque élève en fonction de ses capacités.
- Revalorisation des diplômes, conservant leur caractère national, afin de redonner à l'École de la République son rôle d'ascenseur social.
- Nous réaffirmons, contre les pseudo-pédagogues des « sciences de l'éducation », que le savoir n'est pas inné mais s'acquiert par l'effort, et que seul un spécialiste de sa discipline peut transmettre ce qu'il a acquis et ce pour quoi il a été formé.

Parce que nous voulons être, et rester, des professeurs d'EPS, et non devenir des animateurs socio-culturels...



- **18 HEURES HEBDOMADAIRES.** Alignement de nos obligations réglementaires de service sur celles des Certifiés et des PLP (et HSA/HSE au même taux que pour eux).
- MAINTIEN DE L'ASSOCIATION SPORTIVE DANS L'ÉTABLISSEMENT avec la LIBERTÉ DE CHOIX d'animer l'AS (15 h de cours + 3 h d'AS) ou pas (18 h de cours).
- Obligation pour le chef d'établissement d'être président de l'AS (démission interdite).
- Installations et équipements sportifs de qualité, accessibles et praticables partout.
- Pour une EPS qui redonne du sens aux activités physiques, contre la paperasserie.
- Une formation initiale et continue moins didactique et plus pédagogique.
- Refuser une FPC de plus en plus virtuelle. Revenir à une formation de terrain faite d'échanges et de partage.
- Allongement de la durée du congé maternité.
- Interventions dans l'enseignement adapté sur volontariat et après formation.

SIES et SNCL DÉFENDENT le statut et vos intérêts matériels et moraux :

- Des traitements revalorisés :
 - en augmentant fortement la valeur du point d'indice ;
 - en revalorisant la grille indiciaire de chaque corps.
- Maintien des concours nationaux de recrutement.
- Reconnaissance des diplômes acquis.
- Diminution de l'effectif des classes pour dispenser un enseignement de qualité.
- Droit à une véritable formation continue sur le temps de travail.
- Augmentation du contingent de Congés de Formation Professionnelle.
- Augmentation des possibilités d'accès à la hors-classe attribuées selon des critères objectifs et transparents ne laissant aucune place à l'arbitraire.
- Création d'un 12^{ème} échelon et d'une classe exceptionnelle.
- Reconnaissance des risques et de la pénibilité du métier.
- Véritable médecine du travail préventive répondant aux besoins des personnels.
- Respect de la fonction de TZR par une réelle prise en compte des difficultés d'exercice.
- Aménagement des fins de carrière (ex : rétablissement de la Cessation Progressive d'Activité).
- Tout enseignant ayant accompli une carrière complète doit pouvoir accéder à l'indice terminal de sa catégorie pour un départ en retraite à taux plein.
- Revalorisation des pensions civiles. Renégocier une réforme des retraites (pouvoir partir plus tôt, sans décote, avec prise en compte de la spécificité et de la pénibilité de nos métiers).
- Promotion dans le corps des Agrégés sur des critères objectifs et un barème clair.

Au CTA et au CTM, VOTEZ pour la liste

